



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROCÈS-VERBAL

### GRUPE DE DISCUSSION DU CC EOS SUR LE BAR

Réunion virtuelle via Zoom

Vendredi 6 septembre 2024

10:00 - 11:30 CET

#### 1. Bienvenue et présentations

Matilde Vallerani (Secrétariat du CC EOS) souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Arthur Yon (FROM Nord), remplacé par Solene Prevalet (FROM Nord), et Geert Meun (VisNed) se sont excusés.

L'ordre du jour est adopté tel quel.

#### 2. Élection de la présidence

Les membres ont décidé d'élire Pauline Stephan à la présidence de ce groupe de discussion.

#### 3. Mandat

Les membres ont examiné le projet de mandat préparé par le Secrétariat. Il a été convenu d'essayer de produire un avis d'ici le mois d'octobre. Étant donné que le CIEM organise un benchmark du 25 au 29 novembre 2024, le groupe de discussion examinera le rapport qui en résultera et, le cas échéant, mettra à jour l'avis susmentionné ou produira une recommandation distincte sur les résultats du benchmark.

Les membres ont également convenu que le groupe de discussion devrait tenir compte du travail effectué par le Royaume-Uni en termes de mesures de gestion pour le bar. Vallerani a mentionné la prochaine réunion de l'administration britannique sur les plans de gestion des pêches, le 18 septembre, et la réunion du forum inter-CC sur le Brexit, le 19 septembre, dont les résultats pourraient alimenter les avis à préparer par le GT.

#### 4. Discussion sur les mesures pour 2025

Les membres ont commencé par une discussion sur l'avis du CIEM pour 2025.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

David Curtis mentionne une question sur le recrutement qu'il prévoit de poser au CEFAS lors d'une réunion le 19 septembre. Le graphique de recrutement dans l'avis du CIEM montre que 2020 et 2021 sont d'assez bonnes années de recrutement. La feuille d'avis note que la raison de l'augmentation de 14% est le bon recrutement en 2020 et 2021. Cependant, il croit comprendre que les données proviennent de l'enquête Solent, menée par le CEFAS au Royaume-Uni, qui n'indique pas 2020 ou 2021 comme étant de bonnes années de recrutement. L'origine des données du CIEM n'est donc pas claire.

Stephan ajoute que le CNPMMEM a également reçu une présentation de l'Ifremer sur les données françaises qui entrent dans l'évaluation, mentionnant une étude en baie de Seine où le recrutement du bar est examiné. Les données de cette étude ont montré un bon recrutement.

Curtis a mentionné le rapport WKREBUILD2 du CIEM et ses résultats. En particulier, le rapport WK a déclaré que la règle d'avis du CIEM, qui fonctionne pour réduire le FMSY lorsqu'un stock est inférieur à Btrigger, ne fonctionne pas très bien dans la reconstitution des stocks et devrait être révisée. "Comment voulons-nous que les gestionnaires des pêches réagissent à cela ? Il faudra probablement quelques années avant que le CIEM ne propose une nouvelle règle d'avis et ne commence à l'utiliser dans ses avis".

Olivier Lepretre a fait remarquer que l'avis du CIEM de cette année semble être déconnecté de la réalité sur le terrain pour de nombreux stocks, et pas seulement pour le bar, et a estimé que ce point devrait être soulevé dans l'avis.

Franck Le Barzic reconnaît que l'avis du CIEM ne peut être la seule source sur laquelle s'appuyer pour élaborer l'avis du CC EOS. Il s'agit clairement du meilleur avis scientifique disponible, mais il doit être utilisé avec prudence.

Dominique Thomas a fait remarquer qu'il sera très compliqué d'améliorer l'évaluation des stocks tant que la pêche récréative ne sera pas correctement contrôlée et que les données sur leurs prises, qui constituent une part importante du prélèvement global, ne seront pas disponibles. Elle espère qu'avec le benchmark de novembre, les nouveaux points de référence permettront d'obtenir des chiffres plus proches de la réalité du terrain, telle qu'elle est vécue par les pêcheurs.

#### **a. Proposition pour la pêche commerciale**

Manu Kelberine est d'accord avec les autres membres pour dire que l'évaluation comporte de nombreuses incertitudes, par exemple en ce qui concerne les rejets commerciaux, qui ont été sous-estimés dans le passé. "Nous devrions être raisonnables et prudents, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de 14 % de l'avis pour 2025". Il a ajouté que les rejets continuent d'être un énorme problème, comme cela a déjà été souligné dans les avis précédents, car ils constituent une perte à la fois pour les pêcheurs et pour la biomasse du stock. Au lieu de



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

gaspiller ce poisson, il faudrait s'efforcer de transformer les rejets en débarquements commerciaux sans modifier la mortalité par pêche.

Curtis a demandé des preuves pour soutenir cette proposition et s'assurer que la pression de la pêche n'augmente pas.

Stephan explique qu'une analyse des données a été réalisée à partir des données sur les débarquements et les rejets de bar. Les résultats ont fourni des informations sur les rejets au cours de la période de fermeture et si les débarquements étaient autorisés en février et en mars en conservant la limite de capture de 5 %, cela ne ferait que transformer les rejets en débarquements sans inciter à une pêche ciblée.

Le Barzic a convenu qu'une augmentation de la mortalité par pêche n'était pas acceptable. Selon lui, il serait judicieux d'attendre le point de référence avant d'envisager l'adoption d'autres mesures concernant la pêche ciblée. "La transformation des rejets en débarquements est une mesure que nous avons réclamée ces dernières années et, comme l'a dit Pauline, nous disposons de documents et de données sur les rejets de la pêche professionnelle, en particulier pour la période hivernale". La fermeture en février et mars est basée sur le bon sens, mais il est évident qu'elle va produire plus de rejets, surtout pour les chalutiers. Les poissons seront rejetés même s'ils ont la taille commerciale. Le pourcentage de 5 % constitue une garantie, car il est sous-estimé par rapport à la taille des prises commerciales qui pourraient être débarquées tout au long de l'année. "Même avec ces 5 %, les rejets pourraient se transformer en débarquements. Nous demandons la suppression de la période de fermeture en février et mars, même si nous devons conserver ce pourcentage pour éviter la pêche ciblée".

Vallerani a demandé aux membres français de partager ces informations sur les rejets avec le groupe.

Olivier a commenté l'approche globale mise en œuvre à travers l'obligation de débarquer toutes les caches. "Nous savons que nous avons des prises inévitables. Il est impossible de les éviter. Même avec ces mois de fermeture, il y a d'autres éléments qui entrent en jeu". La seule solution serait d'autoriser les débarquements et la vente du poisson car il y aurait alors un chiffre d'affaires et l'activité de pêche pourrait être limitée en fonction du chiffre d'affaires généré par les rejets. Ce serait une solution intelligente car en rejetant les rejets en mer, les navires continueraient à prélever des poissons dans le stock. Cependant, s'ils avaient l'autorisation de débarquer le poisson, ils ne partiraient plus en mer. "Je pense que les pêcheurs seraient favorables à ce système pour le bar mais aussi pour d'autres stocks". Selon lui, la règle de l'obligation générale de débarquement devrait être revue et modernisée.

John Lynch a souligné que la législation nationale interdisait aux navires irlandais de débarquer du bar, ce qui causait de grandes difficultés aux pêcheurs. Il estime qu'il est important de souligner que 100 % des prises commerciales de bar en Irlande sont rejetées en raison de l'interdiction nationale de débarquer du bar à des fins commerciales. Chaque bar capturé en tant que prise accessoire sur un navire de pêche irlandais est rejeté en mer. "Il s'agit là d'un exemple flagrant de gaspillage d'un bon produit de la pêche. Bien qu'il soit conscient que le CC



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

ne peut pas donner d'avis sur la législation nationale, il estime qu'il est pertinent de souligner que cette pratique est toujours en cours, car il s'agit d'un gaspillage extrême.

Revenant sur le commentaire de Le Barzic concernant la transformation des rejets en débarquements, Kelberine estime qu'il existe d'autres garanties que le simple pourcentage : "Nous ne demandons pas d'augmenter les plafonds par rapport à l'année dernière, en utilisant l'augmentation de 14 % de l'avis. Nous utiliserions l'avis de capture de l'année dernière comme référence".

Le Barzic est d'accord avec Lynch sur la nécessité de signaler le problème dans les pêcheries irlandaises, car l'objectif de l'avis est de transformer les rejets des navires commerciaux européens en débarquements susceptibles d'être commercialisés et transformés en ressources produites.

Curtis a demandé si la proposition d'ouvrir la pêche en février et en mars, associée à une limite de 5 %, incluait tous les métiers.

Stephan a répondu que c'était effectivement le cas.

Curtis a ensuite souligné qu'il y avait un problème au Royaume-Uni, car il semble que certains pêcheurs au filet fixe ciblent le bar au moment où il migre vers les zones de frai et en revient, à partir du mois de novembre. "Certains navires ne cessent de débarquer 100 % ou presque de leurs prises sous forme de bar. Le Royaume-Uni a toujours bloqué l'idée d'un pourcentage de capture pour les pêcheurs aux filets fixes et nous pensons que c'est parce que le Royaume-Uni n'a jamais accepté que les filets fixes ne soient pas autorisés à cibler le bar". Il a ensuite demandé aux membres français quels niveaux de prise ils s'attendraient à voir s'il y avait à nouveau une pêche ciblée.

Kelberine a répété qu'il n'était pas question de lever l'interdiction en février et en mars pour permettre une pêche ciblée au cours de ces mois. La limite de 5 % de prises par trait de chalut l'empêcherait. Les prises en février et mars sont inévitables.

Se référant au commentaire de Curtis, Thomas estime qu'il pourrait être envisagé de demander à la DG MARE que la question des dispositions de gestion des pêches au Royaume-Uni soit soulevée au sein du Comité spécialisé de la pêche. L'importance de ce sujet est particulièrement liée aux difficultés créées par l'existence de mesures de gestion différentes entre l'UE et le Royaume-Uni. Ce point devrait être traité en priorité.

Vallerani a approuvé la proposition de Thomas et a ajouté que le Secrétariat ajouterait ce sujet à l'ordre du jour du prochain forum inter-CC sur le Brexit, qui se tiendra le 19 septembre.

Curtis a souligné que dans sa législation nationale relative aux fileyeurs fixes, le Royaume-Uni a supprimé le mot "inévitable". Par conséquent, bien qu'ils ne soient pas autorisés à le cibler, ils ne sont pas obligés d'éviter le bar. "Il s'agit d'une distinction inutile entre le Royaume-Uni et l'UE. Par ailleurs, en 2021, le Royaume-Uni a convenu avec l'UE d'introduire la déclaration des



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

captures pour les barracudas au Pays de Galles, mais rien ne semble avancer et aucune discussion n'est non plus en cours au sein du SCF.

Vallerani a répondu que la question sera à nouveau soulevée avec la DG MARE lors du forum inter-CC sur le Brexit.

**ACTION** : Le Secrétariat demandera des mises à jour concernant les discussions sur le bar au sein du Comité spécialisé sur la pêche, notamment en ce qui concerne les mesures harmonisées entre l'UE et le Royaume-Uni et la déclaration des captures au Royaume-Uni pour la pêche commerciale au filet à terre.

Kelberine a ajouté que les représentants du secteur enverront au groupe de discussion une proposition concernant la pêche commerciale à inclure dans l'avis.

**ACTION** : Les représentants du secteur français doivent partager avec le groupe de discussion les données relatives aux rejets et à la proposition concernant la pêche commerciale.

#### b. Proposition pour la pêche récréative

Curtis explique qu'il n'y a pas de proposition consolidée de la part des représentants de la pêche récréative, mais l'idée serait de maintenir les limites aux niveaux antérieurs. Il reviendra vers le groupe de discussion avec une proposition.

Llibori Martinez Latorre a ajouté que l'UE développe actuellement un outil de déclaration obligatoire des prises accessoires qui devrait être opérationnel en 2026. Il faut espérer que cela permettra d'acquérir davantage de connaissances et de disposer de davantage de données à l'avenir.

**ACTION** : Les membres du CC représentant le secteur récréatif fourniront leur proposition de mesures récréatives pour le bar au groupe de discussion.

**ACTION** : Le Secrétariat préparera un projet d'avis et le transmettra aux membres pour commentaires.

### 5. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Les représentants du secteur français partageront avec le groupe de discussion les données relatives aux rejets et à la proposition pour la pêche commerciale.
2	Le Secrétariat demandera des mises à jour concernant les discussions sur le bar au sein du Comité spécialisé sur la pêche, notamment en ce qui concerne les mesures harmonisées entre l'UE et le Royaume-Uni et la déclaration des captures au Royaume-Uni pour la pêche commerciale au filet à terre.
3	Les membres du CC représentant le secteur récréatif fourniront leur proposition de mesures récréatives pour le bar au groupe de discussion.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

- |   |  |
|---|--|
| 4 | Le Secrétariat préparera un projet d'avis basé et le communiquera aux membres pour commentaires. |
|---|--|

## 6. Liste des participants

Nom	Organisation
David Curtis	EAA
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck Le Bazic	Cobrenord
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France
John Lynch	ISEFPO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Solene Prevalet	FROM Nord
Pauline Stephan	CNPMEM
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Matilde Vallerani	Secrétariat du CC EOS